



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

MOBILITE INTERNATIONALE : ACCUEILLIR ET EMBAUCHER DES ARTISTES ETRANGERS

Par Anaïs Lukacs, responsable de MobiCulture (précédemment responsable du BAAPE – Bureau d'accueil des artistes et professionnels étrangers)

Objectifs de la formation

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de comprendre les différentes situations d'emploi et les modalités pratiques pour accueillir ou engager des artistes étrangers en France.

Cette formation analysera les dispositifs législatifs les plus récents et les particularités des lois françaises et européennes et proposera des cas pratiques basés sur l'expérience des participants afin que chacun soit plus à l'aise avec les démarches liées à la venue d'artistes d'horizons divers.

Les stagiaires pourront ainsi appréhender le cadre juridique spécifique à leurs activités, estimer les contraintes selon les zones géographiques, faire preuve d'anticipation face aux délais qu'impliquent les formalités nécessaires et apprécier l'impact économique des échanges internationaux.

Profils concernés et pré-requis

Personnes en charge de la gestion d'une structure culturelle (compagnie, association, lieu) amenées à faire travailler des artistes étrangers en France : administrateurs, chargés de production et de diffusion...

Programme

- Autorisations de séjour : visas et titres de séjour
- Autorisations de travail
- Cotisations - protection sociale
- Fiscalité

Ces thèmes seront abordés dans le cas d'embauche directe et de contractualisation avec des producteurs (contrat de cession) et seront illustrés de cas pratiques.

Informations pratiques

La formation se déroulera sur 1,5 jour, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 le premier jour puis de 9h30 à 13h le jour suivant (soit 10,5h).

En fonction du nombre d'inscrits elle aura lieu dans les locaux de Filage : 7b rue de Trévise à Lille, ou dans une structure culturelle lilloise (à déterminer).

Modalité de suivi : feuille de présence signée par demi-journée

Modalités pédagogiques : exposés théoriques et exercices pratiques, partage d'expériences et découvertes d'exemples intéressants.

Modalité d'évaluation : Exercices pratiques tout au long de la formation

Taille du groupe : entre 4 et 12 personnes

Sanction : attestation de stage délivrée à l'issue de la formation

Coût de la formation :

400 HT + 80€ (TVA 20%) = 480€ TTC

PRISE EN CHARGE – FINANCEMENT

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) d'une entreprise du secteur spectacle vivant : informez votre employeur et prenez contact avec l'AFDAS www.afdas.com

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) dans le secteur de l'animation ou de l'économie sociale et solidaire : informez votre employeur et prenez contact avec UNIFORMATION – www.uniformation.fr

Si vous êtes intermittent du spectacle : prenez contact avec l'AFDAS - www.afdas.com

Si vous êtes à la recherche d'un emploi (hors intermittents) : votre conseiller POLE EMPLOI étudiera avec vous les possibilités de prise en charge de votre formation

Si vous travaillez en collectivité territoriale : prenez contact avec votre conseiller ressources humaines en charge du plan de formation de la collectivité.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florène CHAMPEAU - 03 20 47 81 72 – formation@filage.fr

FILAGE – 7b rue de Trévisse, Lille (59) – N° de déclaration d'activité: 31.59.05993.59 – Siret : 449 038 330 000 48 – APE:9001Z

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DU PROGRAMME DES FORMATIONS SUR WWW.FILAGE.FR